

LE GENOCIDE DES ARMÉNIENS DE L'EMPIRE OTTOMAN

Durant la Première Guerre mondiale, le comité Union et Progrès, parti-État au nationalisme exclusif gouvernant l'Empire ottoman, a mis en œuvre la destruction systématique de ses sujets arméniens et syriaques, rompant ainsi avec la tradition impériale multiethnique. Le contexte de guerre a constitué la condition nécessaire, propice à ces violences de masse planifiées qui ont été menées en deux étapes : massacres des hommes adultes et des conscrits d'avril à octobre 1915, puis déportation des femmes et des enfants ; élimination progressive des déportés dans les camps de concentration établis dans le désert syrien et en Mésopotamie de mars à décembre 1916. Interdits de retour par la république kémaliste, les rescapés et leurs descendants forment aujourd'hui une diaspora mondiale.

TITRE DES PANNEAUX

- 1 – Le génocide des Arméniens de l'Empire Ottoman
- 2 – Introduction
- 3 – Stigmatiser
- 4 – Sur la terre de Noé - « Echangerais histoire grandiose contre meilleur emplacement géographique »
- 5 – Des sujets de seconde zone au sein de l'Empire ottoman
- 6 – Des mesures pour l'égalité des droits sous la contrainte des traités internationaux
- 7 – Emergence de la Question arménienne sur la scène internationale
- 8 – « La politique du Sultan » : le temps des massacres
- 9 – L'opinion publique européenne : entre indignation et préjugés
- 10 – Les espoirs déçus de la révolution jeune-turque (juillet 1908)
- 11 – Adana 1909, acte de naissance de la politique jeune-turque ?
- 12 – Détruire
- 13 – L'Etat- parti unioniste
- 14 – La guerre, condition nécessaire à l'accomplissement de l'acte génocidaire
- 15 – Une organisation spéciale au service du Comité Union et Progrès – L'élimination des conscrits et des hommes adultes
- 16 – Van, une tentative d'autodéfense
- 17 – La déportation des femmes, des enfants et des vieillards – Les sites abattoirs gérés par l'Organisation spéciale
- 18 – La seconde phase de la destruction dans les camps de Syrie et de Mésopotamie (mars-décembre 1916)
- 19 – Exclure
- 20 – Destruction des deux tiers de la population arménienne de l'Empire Ottoman
- 21 – Les procès de Constantinople (1919-1920) et l'opération Némésis
- 22 – Exclure du territoire, effacer de l'histoire
- 23 – Un négationnisme ancien et persistant
- 24 – La diaspora arménienne : une nation éparpillée
- 25 – Des monuments contre l'oubli

Mots clés

Déportation
Arméniens
Génocide
Mémoire
Témoins

Caractéristiques techniques

25 panneaux dibond de 70 (l) x 100 (h) cm dans une caisse métallique avec poignées de : 85 (L) x 38 (l) x 117 (h) cm.
Poids total : 85 kg.

Superficie nécessaire : 60 m² soit 45 m de linéaire.

⚠ L'accrochage se fait par 2 perforations situées en haut de chaque panneau. Les panneaux peuvent être cloués au mur ou suspendus. Le matériel d'accrochage n'est pas fourni.

Conditions de location

Tarif : Le tarif est de 1000 € pour une période de 15 jours. Pour les établissements scolaires, un tarif réduit de 300 € est proposé, payable sur demande via le Pass culture pro.

Assurance : « clou à clou » pour une valeur de 5000 €.

Transport : à la charge de l'emprunteur et peut s'effectuer en véhicule utilitaire.

Communication : Le logo du Mémorial de la Shoah et la mention « exposition réalisée par le Mémorial de la Shoah » doivent être présents sur tous les supports de communication de l'exposition. Ces documents devront, avant leur diffusion, être validés impérativement par le service de communication du Mémorial de la Shoah.

Public visé

De la 3ème à la
Terminale

Ressources

Bibliographie
Filmographie
Brochure
pédagogique

Bon à savoir

Dans le cadre du partenariat avec le Conseil régional d'Ile de France, la location est gratuite pour les lycées publics ou privés sous contrat d'Ile de France.

Gratuit pour les écoles et collèges de la ville de Paris, les collèges du 77, 78, 91, 92 et 93.

Outre

une centralisation accrue, l'autre revers des réformes visant à moderniser l'état, et en particulier son armée, est l'augmentation de la pression fiscale et la diminution de l'assiette des impôts avec les pertes territoriales, sans que soient établies des modalités de perception des impôts exemptées de corruption. La paupérisation des paysans s'accroît en même temps que la pression sur la terre avec la nomadisation plus au nord des Kurdes et l'arrivée massive de réfugiés musulmans des Balkans et du Caucase, chassés par la conquête russe et souvent installés sur les terres arméniennes expropriées. À partir des années 1860, les pétitions sur l'insécurité et les exactions se multiplient. L'ampleur des insurrections des Grecs, et surtout des paysans maronites du mont Liban, atteint les montagnes d'Arménie.

Si la féroce répression contre les Libanais provoque une intervention humanitaire de Napoléon III en 1860, aboutissant à un statut d'autonomie sous un gouverneur chrétien, les massacres des Arméniens du Zaltoun (1862) ne soulèvent que des protestations orales.

Ce sont aussi des révoltes fiscales en Bulgarie, suivies de répression – les « atrocités bulgares » –, qui provoquent en 1876–1877 une nouvelle intervention européenne, cette fois des Russes. Victorieux, ils arrivent aux portes de Constantinople et annexent les provinces de Kars, Ardahan et Batoum, qui deviendront l'« Alsace-Lorraine » de l'Empire ottoman. Les traités de paix entérinent l'indépendance des Balkans et posent la nécessité de réformes pour garantir la sécurité des Arméniens contre les attaques des Kurdes et des Circassiens. Pour la première fois, la Question arménienne arrive sur la scène internationale dans le cadre de la Question d'Orient.

De l'article 16 du traité de San Stefano à l'article 61 du traité signé lors du Congrès de Berlin, la garantie de l'application des réformes par la présence des troupes russes disparaît. L'article 62 réaffirme l'égalité des droits entre sujets de l'Empire. Mais la suspension en 1878, dans la panique de la défaite, de la première constitution ottomane de 1876 à peine promulguée, laisse mal augurer de la politique du nouveau sultan Abdülhamid II (1876–1909) »

1
Guerre russo-turque, 1877-1878.
Le traité de Berlin, 13 juillet 1878.
Le traité de Berlin, 13 juillet 1878.
Le traité de Berlin, 13 juillet 1878.
Le traité de Berlin, 13 juillet 1878.

2
Signature du traité de Berlin, 13 juillet 1878.
Ottoman Empire, 13 juillet 1878.
Ottoman Empire, 13 juillet 1878.
Ottoman Empire, 13 juillet 1878.

Question d'Orient
Congrès de Berlin 1878.
Congrès de Berlin 1878.
Congrès de Berlin 1878.
Congrès de Berlin 1878.

Congrès de Berlin
13 juillet 1878.
Congrès de Berlin 1878.
Congrès de Berlin 1878.
Congrès de Berlin 1878.



Émergence de la Question arménienne sur la scène internationale

L'examen des opérations de déportation montre que l'élimination des populations des six vilayets orientaux, le territoire historique des Arméniens, était une priorité des Jeunes-Turcs. Concernant la déportation des femmes, enfants et vieillards, les méthodes et les moyens utilisés indiquent que les convois partis des vilayets orientaux, en mai et juin 1915, ont été méthodiquement détruits en cours de route et qu'une faible minorité des déportés est arrivée jusqu'aux « lieux de relégation ». On observe en revanche que les Arméniens d'Anatolie occidentale ou de Thrace ont été, de juillet à septembre 1915, expédiés vers la Syrie en famille, souvent par train, et sont parvenus au moins jusqu'en Cilicie.

D'avril à août 1915, 306 convois de déportés, visant 1 040 782 Arméniens, principalement des femmes et des enfants, sont mis en route vers les camps de concentration de la Syrie et de Mésopotamie :

Mois	Nombre de convois	Nombre de déportés
Avril	8	25 500
Mai	21	131 408
Juin	65	225 450
Juillet	96	221 150
Août	86	276 800
Septembre	5	10 825
Octobre	11	27 000
Novembre	6	4 000
Décembre	8	7 500



La déportation des femmes, des enfants et des vieillards



Parmi les nombreux sites-abattoirs, les deux plus importants avaient pour cadre des gorges : celui de Kermah, au sud-ouest d'Erzincan, sur l'Euphrate supérieur, où des dizaines de milliers d'hommes ont été assassinés en mai et juin 1915 sous la supervision directe du Dr Behaeddin Şakir, patron de l'OS ; celui de Kahta, dans le massif montagneux situé au sud de Malatya, sur le chemin de la déportation de plus de 500 000 Arméniens »

